

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 DDEEES 283** Subvention (54.000 euros) et convention avec l'association Musiques et cultures digitales pour le développement d'une formation en ligne ouverte à tous ou Massive Open Online Course (MOOC).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Musiques et cultures digitales pour la mise en place d'une formation en ligne ouverte à tous ou MOOC ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Musiques et cultures digitales (SIMPA 6061), dont le siège social est au 8, rue du général Renault 75011 Paris.

Article 2 : Une subvention de 54.000 euros est accordée à l'association Musiques et cultures digitales.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

